



## CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand  
75505 Paris Cedex 15  
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57  
E-mail : [secretariat@cfecgc-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-ft-orange.org)

Communiqué du 4 juin 2010

### **France Télécom : les dividendes excessifs asphyxient l'entreprise - La chute de l'euro fait perdre 250 millions !**

Après avoir décidé le versement de dividendes supérieurs aux bénéfiques de l'entreprise, la Direction de France Télécom vient de perdre 250 millions d'euros sur le marché des changes, liés à son obligation d'emprunter pour financer le paiement anticipé des dividendes.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS<sup>1</sup> (Association de Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés) dénoncent une financiarisation, dont le niveau de risque est meurtrier pour l'entreprise.

#### **Versement anticipé du dividende**

En juillet 2008, le Conseil d'Administration de France Télécom sous la Direction de Didier Lombard, a décidé de procéder au versement anticipé du dividende 2008. Il a renouvelé cette décision en juillet 2009 pour les dividendes de 2009.

Le 2 septembre 2009, la société France Télécom a donc versé un acompte sur dividende de 0,60 euro par action<sup>2</sup>.

L'entreprise a versé plus d'1,6 milliards (0,60 \* 2 648 591 358 actions soit 1 589 154 814,80 euros) aux actionnaires (dont l'État à hauteur de 27%).

Pour pouvoir verser l'acompte, FT a dû contracter sur les marchés financiers un emprunt obligataire quelques semaines plus tôt, en juin 2010.

#### **Des frais financiers supplémentaires**

La décision d'anticiper le paiement du dividende en septembre (alors que les résultats financiers de l'année ne sont pas connus) est dictée par la seule volonté de l'État de pouvoir boucler ses fins de mois et de comptabiliser une partie des dividendes dans son budget.

1,6 milliards versés avec 9 mois d'avance (septembre au lieu de juin de l'année suivante) représentent - au taux d'intérêt moyen de 6% - 72 millions d'euros de frais financiers supplémentaires.

Rappelons que l'intéressement exceptionnel de 600 € versé à chaque salarié en 2010 ne représente lui que 60 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)

<sup>2</sup> [http://www.boursorama.com/infos/actualites/detail\\_actu\\_societes.phtml?num=f6e9ec3c3615769f1d59582ad5eb3dec&org=1rPFTE](http://www.boursorama.com/infos/actualites/detail_actu_societes.phtml?num=f6e9ec3c3615769f1d59582ad5eb3dec&org=1rPFTE)

## **Un emprunt calamiteux : 250 millions perdus sur le marché des changes**

Le niveau d'endettement de France Télécom reste particulièrement élevé et France Télécom n'était pas en mesure de payer les montants liés aux dividendes anticipés.

C'est pourquoi au mois de juin 2009 France Télécom a contracté un emprunt obligataire de 2,5 milliards de dollars<sup>3</sup> (soit 1 780 250 000 euros au 30 juin 2009).

Or à la date du 1<sup>er</sup> juin 2010, compte tenu de l'effondrement de l'euro, cet emprunt représente 2 036 500 000 euros à rembourser soit 250 millions de plus que la valeur initiale d'emprunt.

Cette augmentation de la dette liée au taux de change plombera les résultats 2010.

Alors que l'Assemblée Générale des actionnaires aura lieu le 9 juin prochain, la CFE-CGC/UNSA demande à l'ensemble des actionnaires, à commencer par l'État, de voter contre le dividende à 1,40 euro, et au nouveau Conseil d'Administration de ramener les dividendes au niveau raisonnable de 0,50 euro par action, pour laisser à l'entreprise les moyens de parachever son désendettement, et d'investir.

**La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS militent pour un véritable projet où la stratégie industrielle, garantissant la pérennité de l'entreprise, prenne le pas sur les stratégies financières de court terme, et où les bénéfices seront véritablement partagés entre les salariés et les actionnaires.**

**Nous attendons de la nouvelle Direction qu'elle le mette en œuvre, et que l'État le lui permette.**

### **Contacts :**

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - [sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org)
- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - [pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org)

*Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :*  
[http://www.cfecgc-ft-orange.org/ftsa/index.php?option=com\\_content&task=blogsection&id=30&Itemid=19](http://www.cfecgc-ft-orange.org/ftsa/index.php?option=com_content&task=blogsection&id=30&Itemid=19)

---

<sup>3</sup> [http://www.orange.com/fr\\_FR/presse/communiques/cp090630fr.jsp](http://www.orange.com/fr_FR/presse/communiques/cp090630fr.jsp)